

**Objet : Dégradation du quotidien des usagers des transports en commun**

Madame la Directrice Générale Déléguée de Clear Channel,

Nous avons bien reçu votre courrier qualifiant « d'actes inadmissibles de dégradation et de vandalisme » notre action ayant consisté à masquer, à l'aide de ruban adhésif et d'affiches en papier, des écrans publicitaires de votre société, lesquels constituent une agression des usagers des transports en communs.

Oui, notre action citoyenne constitue un problème pour votre société qui vit du commerce forcé du regard des gens et qui n'a d'autre préoccupation que le profit qu'elle peut en tirer. Dans cette logique, vous qualifiez de « préjudice » que nous ayons soustrait quelques regards au chiffre d'affaires de votre entreprise. Pour nous, c'est votre commerce qui constitue un préjudice pour l'ensemble de la société. De façon inadmissible, vous dégradez le quotidien des enfants qui reviennent de l'école, de tous ceux qui rentrent chez eux, fatigués du travail, de toutes les personnes qui veulent simplement se déplacer dans cet espace public qui devrait appartenir à tous mais dont vous nous spoliez entièrement, en imposant, par vos dispositifs lumineux et animés, des produits, des marques, des images, des stéréotypes, des pensées. Nous assumons totalement de nous mettre en travers de ce système par des méthodes non violentes.

Nous ne sommes pas surpris de voir votre société, à travers vous, comparer nos actes à de la dégradation et du vandalisme et chercher à nous intimider sur un plan judiciaire. Devant un tribunal, vous devrez chiffrer, sortir les contrats, expliquer que votre métier est de vendre ce qui ne vous appartient pas : nos regards, notre « temps de cerveau disponible ». Une large part de vos clients utilisent vos écrans dans le but de nous vendre des voitures, des voyages en avion à l'autre bout du monde ou des gadgets technologiques à l'obsolescence organisée. Vous portez une responsabilité majeure dans notre société de sur-consommation qui épuise notre monde aux ressources limitées. Alors même que celles et ceux que vous ciblez prennent des transports écologiques, vos dispositifs énergivores les appellent à consommer et vont donc à rebours de leurs intérêts.

**Nous n'avons pas peur des menaces judiciaires et continuerons de recouvrir les écrans publicitaires de Clear Channel ainsi que ceux des concurrents jusqu'à leur retrait. Nous vous conseillons de vous reconverter dans une activité économique digne, comme par exemple la fourniture de supports écologiques et non intrusifs d'expressions libres, artistiques, citoyennes, d'information de quartier, etc.**

Vous voudrez bien considérer cette lettre ouverte comme défendant l'intérêt général avec toute la primauté que la société civile y attache.

Le bureau de Résistance à l'Agression Publicitaire

[antipub.org](http://antipub.org)  
[contact@antipub.org](mailto:contact@antipub.org)